

Modification de la sollicitation No. 001 - ISDE 186538/A

L'objectif de la modification 001 à la demande de soumissions est d'ajouter l'annexe D, avec items non disponible sur l'AMA.

ANNEXE D

Produits non disponibles dans le cadre d'un AMA

Cette annexe comprend les spécifications, les produits et les prix, les certifications des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de l'énoncé de besoin.

1. Spécifications

Les produits de l'AMA pour ce besoin doivent être mis à l'essai et satisfaire aux exigences relatives aux essais de performance qui se trouvent aux annexes A-1 et A-2 de l'AMA.

2. Produits et prix

Le soumissionnaire doit remplir : la section B des tableaux ci-dessous indiqués par l'utilisateur et aussi les tableaux 9 et 10 de l'annexe A. Dans un contrat subséquent, on entend par « soumission » l'engagement du fournisseur et par « soumissionnaire », l'entrepreneur.)

Catégorie de produit : 1

Tableau 1 – Produits

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N ^o	Description du produit	Quantité	N ^o de pièce du fournisseur	Prix ferme** \$	Total multiplié [Qté x Prix] \$
1	Fournir et installer un connecteur NOCOM pour chaque pôle électrique.	32* Une par pole			
Ajouter des lignes au besoin.			Total des produits		\$

Tableau 2 – Livraison

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue (A/M/J)	Heure voulue : Heures normales de travail (Normales) ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)*	Le fournisseur livrera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous*	Prix ferme \$	Total multiplié (Qté x Prix unitaire ferme) \$
1	Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) 235, rue Queen Ottawa, Ontario 8e étage, Tour Est	2017-12-18	Heures normales de travail	(A) (M) (J)		
*Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte de livrer les produits à la date et à l'heure voulues. [Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, Annexe A de l'AMA] Ajouter des lignes au besoin.				Total des livraisons :		\$

Tableau 3 – Installation

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue (A/M/J)	Heure voulue : Heures normales de travail (Normales) ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)*	Le fournisseur installera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous*	Prix ferme \$	Total multiplié (Qté x Prix unitaire ferme) \$
1	Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) 235, rue Queen Ottawa, Ontario 8e étage, Tour Est	2017-12-18	Heures normales de travail	(A) (M) (J)		
*Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. [Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, Annexe A de l'AMA] Ajouter des lignes au besoin.				Prix total de l'installation :		\$

Tableau 4. TOTAL DES PRODUITS NON DISPONIBLES DANS LE CADRE D'UN AMA

1	Total des produits	\$
2	Total des livraisons :	\$
3	Prix total de l'installation	\$
4	Total des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (1 + 2 + 3)	INSÉRER \$ À L'ANNEXE A, ARTICLE 3, TABLEAU 9, LIGNE 8 DANS SA CATÉGORIE RESPECTIVE

3. Attestation

Conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (Attestations requises avant l'attribution du contrat)

Le fournisseur atteste que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA sont conformes à l'ensemble des spécifications et qu'ils répondent aux critères d'essai énoncés dans l'Annexe D de cette demande de soumissions.

Signature du fournisseur

Date

Attestation de conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (ne s'applique qu'après l'attribution du contrat)

Le fournisseur garantit que le certificat de conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA qu'il a présenté avec sa soumission est exact et complet. Le fournisseur doit conserver des dossiers et des documents adéquats concernant la conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA et les critères d'essai dans l'Annexe D. Il ne doit pas, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du responsable de l'AMA, se débarrasser de ces dossiers et de ces documents avant la date d'expiration du contrat ou de la garantie, selon l'échéance la plus éloignée. Au cours de cette période de rétention, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour des vérifications, inspections et examens par les représentants du Canada, qui pourront en tirer des copies ou des extraits.

En outre, le fournisseur doit permettre aux représentants du responsable de l'AMA d'accéder en tout temps, durant les heures de travail, à tous les lieux où une partie des travaux est exécutée. Les représentants du responsable de l'AMA peuvent procéder à leur gré à des examens et à des vérifications des travaux. Le fournisseur doit fournir toute l'aide nécessaire aux représentants du responsable de l'AMA et leur permettre l'accès aux installations, aux pièces d'essai, aux échantillons et aux documents dont ils peuvent raisonnablement avoir besoin pour mener leur inspection, ce qui peut également inclure la soumission de documents de rapport sur les essais, mentionnés à l'Annexe D. Le fournisseur doit faire parvenir les pièces d'essai, les échantillons ou les documents, qui peuvent aussi être des lettres de certification de laboratoires, aux personnes ou aux lieux désignés par les représentants du responsable de l'AMA.

Tous les autres termes et conditions du RFB restent inchangés.